



# ASSOCIATION FRANÇAISE DES MAÎTRES RESTAURATEURS

43 rue de Douai 75009 Paris

+33 (0) 1 53 63 00 77

[afmr@maitresrestaurateurs.com](mailto:afmr@maitresrestaurateurs.com)

[www.maitresrestaurateurs.fr](http://www.maitresrestaurateurs.fr)

## BULLETIN D'ADHÉSION 2019

### ASSOCIATION FRANÇAISE DES MAÎTRES RESTAURATEURS

Cher Maître Restaurateur,

Nous vous félicitons pour l'obtention de ce titre **Maître Restaurateur**, qui récompense le professionnalisme conjugué d'un chef et son établissement.

L'adhésion à l'Association Française des Maîtres Restaurateurs est une démarche volontaire, qui permet de soutenir le développement et la promotion du titre et de ses valeurs auprès du grand public, et des institutionnels. Il n'y a aujourd'hui aucune enveloppe d'argent public qui y soit consacrée, votre participation est donc primordiale pour que vive ce titre, et qu'il soit de plus en plus reconnu comme un synonyme de qualité dans l'exercice de votre métier.

**Les professionnels qui participent au travers de leur adhésion du titre ont accès aux services suivants :**

- Une **visibilité accrue sur le site internet** de l'AFMR, ainsi que notre carte en ligne.
- Une **redirection vers le site internet de votre restaurant** à partir de la carte et de la liste par département.
- **Une publication dans l'annuaire papier** des Maîtres Restaurateurs, publié une fois par an et distribué partout en France dans les restaurants adhérents à l'association, ainsi que dans les offices du tourisme.
- Les **outils de promotion** créés par l'association et mis à votre disposition : annuaires, plaque logoté AFMR, autocollant pour afficher votre titre sur vos menus, logo pour affichage du titre sur votre site...
- La **plaque Maître Restaurateur à la charte graphique de l'association**, plus reconnaissable de tous car c'est autour de cette image qu'est fait la promotion du titre, valorisant ainsi votre statut de Maître Restaurateur auprès de votre clientèle.
- Les conseils et outils de **nos prestataires** travaillant au quotidien pour promouvoir l'association, pour vous aider à mieux communiquer (bureau de presse, et community manager).

Nom de l'établissement :  
Nom et Prénom du détenteur du titre :  
Date d'obtention du titre : ( joindre une copie de l'Arrêté Préfectoral )  
Adresse complète :  
Téléphone :  
N° de SIRET :  
Adresse e-mail :  
Site internet :



**Cotisation pour une durée de 12 mois :**

30cmx20cm

- Cotisation 230€ HT (276€ TTC) + Plaque\* en Laiton 160€ HT (192€ TTC) = **468€ TTC**  
 Cotisation 230€ HT (276€ TTC) + Plaque\* en Résine 45€ HT (54€ TTC) = **330€ TTC**  
 Cotisation 230€ HT (276€ TTC) ..... = **276€ TTC**

\*Délais de livraison de la plaque 3 semaines maximum



**Mon moyen de paiement :**

- Par virement bancaire : **IBAN : FR76 1020 7000 7521 2152 4963 784** (Merci de préciser le nom de votre restaurant dans le libellé)  
 Par chèque (ordre : AFMR) à envoyer à l'AFMR au **43 rue de Douai 75009 PARIS**

**J'accepte et m'engage vis-à-vis de l'AFMR**

- Sans réserve que les informations fournies soient utilisées dans le cadre de la promotion de l'AFMR et du Titre de Maître Restaurateur ainsi que des relations commerciales avec les partenaires de l'AFMR conformément à la loi je conserve le droit d'accès et de rectification de ces données.
- Sans réserve que l'AFMR utilise mon image et celle de mon établissement dans le cadre de la promotion de l'AFMR et du Titre de Maître Restaurateur. Pour cela je renonce expressément à mon droit à l'image sans limite de temps et sans contrepartie pour toutes les images réalisées dans le cadre de cette activité pendant la durée de mon adhésion.
- À **retirer la plaque AFMR** si pour différentes raisons je ne peux plus faire état du titre ou si je ne souhaite plus adhérer à l'AFMR.
- À **avertir immédiatement l'AFMR** si tel est le cas, notamment en cas de vente ou cessation d'activité
- À **ne pas utiliser les éléments d'identification de l'AFMR** (plaques, logos ou autres) pour la promotion ou la valorisation de services ou de fournisseurs sans autorisation formelle et écrite de l'Association. Tout manquement peut justifier une radiation immédiate de l'Association.

*Droit de Propriété (Rappel)*

*La marque AFMR et les logos et sigles associés sont protégés et déposés à l'INPI. De ce fait ils ne peuvent être utilisés que par les membres adhérents actifs de l'association dans les cadres définis par elle. Toute utilisation de toute ou partie de ces éléments sans autorisation est passible des sanctions prévues par la loi sur la contrefaçon.*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :